



PREFET DE SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réseau d'enneigement Les Arcs - Froide Fontaine - Arandelière

Commune de Bourg Saint Maurice

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022, se tiendra une enquête publique de 32 jours, du **lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022** inclus, dans le cadre de la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS – PEISEY - VALLANDRY en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de Bourg Saint Maurice.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Bourg Saint Maurice – Services techniques, et en mairie annexe des Arcs 1800 du **lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30) et de la mairie annexe des Arcs 1800 (lundi : 8h à 12h, mardi : 13h à 16h, mercredi : 8h à 12h, jeudi : 13h à 16h et vendredi : 8h à 12h) .

Monsieur André PENET est nommé commissaire enquêteur. Il siègera aux Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (Le Replatet, 523 Rue de Pinon, 73700 Bourg-Saint-Maurice) et en mairie annexe des Arcs 1800 (allée Charvet, 73700 les Arcs) aux dates et heures ci-dessous :

- Les Arcs 1800 : lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 12h
- Bourg Saint Maurice : lundi 1^{er} août 2022 de 9h à 12h
- Bourg Saint Maurice : jeudi 18 août 2022 de 13h30 à 17h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

- Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret - 73011 Chambéry sur rendez-vous.
- Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4074> du lundi 18 juillet 2022 à 8h30 au jeudi 18 août 2022 17h30 inclus.

Monsieur Leo TIXIER de la société ADS pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : leo.tixier@compagniedesalpes.fr - ☎04.79.04.26.14).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bourg Saint Maurice et en préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.